DEAUVILLE YACHT CLUB 1928

FFVoile

INSTRUCTIONS DE COURSE

LA NUIT DES 100 MILLES DE DEAUVILLE

du samedi 26 au dimanche 27 juillet 2025

Autorité Organisatrice : Deauville Yacht Club

Grade 5A

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1(a).
La mention [DP] (Discretionary penalty) dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à la règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification

1. **REGLES**

1.1 L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile.

1.2 Les règles HN Osiris et de classes

1,3 Les règles de l'avis de course.

1.4 Les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partage accessible à toutes et à tous. A ce titre, il est demandé à toutes et toutes de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants-es ou accompagnateurs-trices, Un-e concurrent-e. ou accompagnateur-trice qui ne respecterait pas ces principes pourra être pénalisé selon la RCV 2 ou 69. »

2. **MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE**

2.1 Toute modification aux IC sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

2.2 Des modifications à une instruction de course peuvent être faites sur l'eau par l'envoi du pavillon L sur le bateau comité et appel VHF.

3. **COMMUNICATION AVEC LES CONCURRENTS**

3.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information dont l'emplacement est la terrasse du Deauville Yacht Club, ils seront également mis en ligne à l'adresse : www.deauvilleyachtclub.org.

3.2 Le PC course est situé au Deauville Yacht Club : 02 31 88 38 19 – contact@deauvilleyachtclub.org

3.3 Sur l'eau, le comité de course a l'intention de veiller et de communiquer avec les concurrents sur le **canal VHF 06**

DEAUVILLE

PORTS DU CALVADOS
Deauville · Trouville

TOP MARINE
DEAUVILLE

DEAUVILLE YACHT CLUB 1928

FFVoile

4. SIGNAUX FAITS A TERRE

Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé devant la terrasse du D.Y.C
Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 60 minutes après l'affalée de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).

5. PROGRAMME

5.1

Ouverture des portes le 26 juillet	10h11
Fermeture des portes le 26 juillet	15h53
Briefing le 26 juillet	12h00
Signal d'avertissement le 26 juillet	15h00
Fermeture de ligne le 27 juillet	15h00
Ouverture des portes le 27 juillet	10h51
Fermeture des portes le 27 juillet	16h32
Coefficient de marée	90
Pleines mers	12h39 00h53 13h18

5.2 Pour prévenir les bateaux que la course va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement

6. PAVILLON DE CLASSE : Le pavillon d'avertissement est le pavillon du D.Y.C.

7. ZONE DE COURSE : voir annexe « ZONE DE COURSE »

8. LE PARCOURS

8.1 Le parcours de type côtier sera donné lors du briefing.

8.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course enverra le pavillon D si le parcours comprend une marque de dégagement. Il enverra le pavillon vert pour indiquer qu'elle est à contourner en la laissant à tribord. L'absence de pavillon vert signifie qu'elle est à contourner en la laissant à bâbord (ceci modifie Signaux de course).

8.3 Une réduction de parcours ou un pointage officiel pourra être effectué à n'importe quelle marque à contourner.

8.4 Pointage officiel à une marque : le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques à contourner. (ceci modifie la RCV 32). Les modalités d'application sont fixées en annexe POINTAGE OFFICIEL A UNE MARQUE.

9. MARQUES

Départ	Parcours	Dégagement	Arrivée
bouée orange	Bouées du balisage	Cylindrique jaune	bouée orange

DEAUVILLE

PORTS DU CALVADOS
Deauville · Trouville

TOP MARINE
DEAUVILLE

DEAUVILLE YACHT CLUB 1928

10. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES ET INTERDITES : voir annexe « ZONE DE COURSE »

11. LE DEPART

11.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le côté parcours d'une bouée orange à l'extrémité bâbord

11.2 Si une partie quelconque de la coque d'un bateau est du côté parcours de la ligne de départ à son signal de départ et qu'il est identifié, le comité de course pourra donner son numéro de voile sur le canal VHF 06 pas moins de 2 minutes après son signal de départ. L'absence d'émission ou de réception VHF ne peut donner lieu à demande de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a).

11.4 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 10 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2)

12. L'ARRIVEE

12.1 La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon bleu sur le comité à bâbord et le côté parcours de la marque d'arrivée à tribord

12.2 [DP] Si le comité de course est absent quand un bateau finit, le bateau doit déclarer au comité de course son heure d'arrivée au passage de la marque.

13. SYSTEME DE PENALITE

13.1 La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.

13.2 Quand les règles du chapitre 2 des RCV (cf article 17) ne s'appliquent plus et sont remplacées par la partie B section II du RIPAM, la RCV 44.1 ne s'applique pas.

14. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES : Fermeture de ligne le 27 juillet à 15h.
Les bateaux ne finissant pas dans ce délai et qui, par la suite, n'abandonnent pas, ne sont pas pénalisés ou n'obtiennent pas réparation seront classés hors délai (TLE) sans instruction et recevront les points du dernier arrivé plus 1. Ceci modifie RCV 61.1(a)

15. DEMANDES D'INSTRUCTION

15.1 Le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini ou après l'ouverture des portes pour le dernier, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera affichée sur le tableau officiel d'information.

15.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du jury situé bureau du D.Y.C.

15.3 Des avis seront affichés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury située dans les locaux du D Y C. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.

16. CLASSEMENT

1 course pour valider la compétition.
Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps sans CVL.
Un classement officieux sera sorti par extraction pour les concurrents en double et en solo.

17. **REGLES DE SECURITE**

17.1 [DP] [NP] Un émargement (sortie et retour) pourra être mis en place.

DEAUVILLE — PORTS DU CALVADOS Deauville · Trouville — TOP MARINE DEAUVILLE

17.2 [DP] [NP] Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.
17.3 Le canal VHF utilisé en course est le canal 06.
17.4 Utilisation du Bout dehors :
Sauf si les règles de classe le précisent autrement, la sortie du bout dehors est autorisée uniquement pour établir et porter le spinnaker.
17.5 Les bateaux munis d'une AIS émettrice doivent la laisser en marche pendant toute la durée de la course et donner au comité son nom déclaré ANFR si différent du nom du bateau.
Les bateaux n'en possédant pas doivent informer le Comité de Course de l'heure de leur passage aux marques de parcours, par le moyen en leur possession le plus approprié : groupe whatsapp, SMS au 07 68 05 85 50, mail à antoine.mercier276@gmail.com
17.6 Du coucher au lever du soleil les RCV sont remplacées par le RIPAM (cf article 13)

18. REMPLACEMENT DE CONCURRENT OU D'EQUIPEMENT
18.1 [DP] Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course ou du jury.
18.2 [DP] Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

19. PRIX
La remise des prix aura lieu dès que possible et au plus tard à 18h30 dans les salons du Deauville Yacht Club

ARBITRES DESIGNES :
Président du Comité de course : Antoine MERCIER
Président du jury : Francis HORTEMEL

DEAUVILLE YACHT CLUB 1928

FFVoile

ANNEXE ZONE DE COURSE

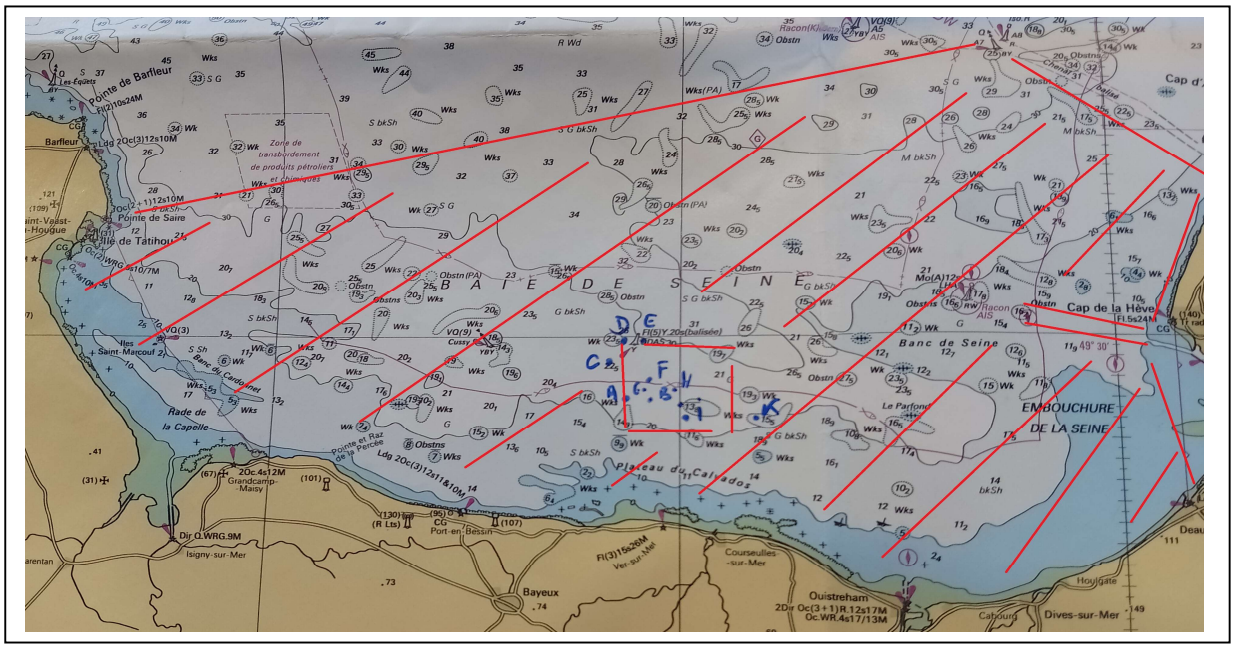

ANNEXE ZONES INTERDITES

1- LE CHENAL DU HAVRE JUSQU'A LH3-LH4
2- LE CHENAL DE OUISTREHAM JUSQU'A « ATTERRISSAGE OUISTREHAM »
3- TOUTE LA ZONE DU PARC EOLIEN DE COURSEULLES

1	49° 30.400' N	0° 37.700' W
2	49° 30.400' N	0° 24.300' W
3	49° 25.400' N	0° 24.000' W
4	49° 24.600' N	0° 25.000' W
5	49° 25.600' N	0° 33.200' W

4

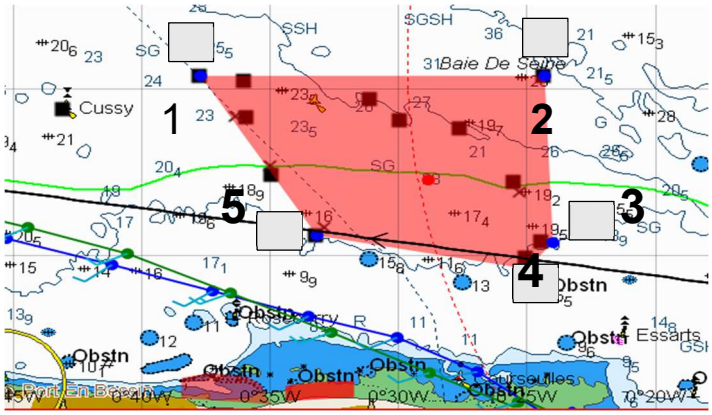

[DP] : le trafic commercial est prioritaire dans les chenaux du Havre, d'Antifer, de Rouen : le Comité de Course pourra protester contre tout bateau ayant risqué de perturber le trafic.

DEAUVILLE

PORTS DU CALVADOS
Deauville · Trouville

TOP MARINE
DEAUVILLE

DEAUVILLE YACHT CLUB 1928

ANNEXE POINTAGE OFFICIEL A UNE MARQUE

Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques précisées en annexe PARCOURS (ceci modifie la RCV 32).

Si un bateau du comité de course arborant le 2ème substitut et le pavillon de classe (ceci modifie Signaux de Course) se tient près d'une des marques précisées ci-dessous, l'ensemble marque et bateau comité constitue une porte où un pointage officiel des bateaux est effectué.

Les bateaux devront passer cette porte et continuer leur course.

Si par la suite, le comité de course décide d'interrompre la course, il arborera les pavillons S sur H accompagnés de deux signaux sonores et, si nécessaire, le pavillon de classe des classes concernées (ceci modifie Signaux de course) signifiant « La course est interrompue et le dernier pointage officiel sera pris en compte comme ordre d'arrivée. Le comité de course confirmera, si possible, ces indications par VHF ».
Si une interruption est signalée selon cette annexe, la porte où le dernier pointage officiel a été effectué, est devenue ligne d'arrivée pour les classes concernées.
Si un incident pouvant donner lieu à réclamation survient entre le moment où les bateaux ont dégagé cette ligne d'arrivée et le moment où l'interruption a été signalée, aucun bateau ne doit être pénalisé pour une infraction à une règle du chapitre 2, sauf s'il enfreint la RCV 14 quand l'incident a causé une blessure ou un dommage sérieux, ou la RCV 23.1.

Un pointage officiel peut être effectué à toutes les marques de parcours.

DEAUVILLE

PORTS DU CALVADOS
Deauville · Trouville

TOP MARINE
DEAUVILLE